



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

2022 / 123
J.J.C

DELIBERATION N° 09/01

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt deux**
le 29 septembre à 19 heures
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
présents : 19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
votants : 27 Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 septembre 2022
pour : 27 **PRESENTS :**
contre : 0 Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE
abstention : 0 Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, SOMA Jacques, MARCHAND
Charlène, TABONE Paul, PASSEREL Claude, BOUHAFS Hayette, PRATI
Corinne, NAUDIN Nathalie, MARTIN Gilles, CRETELLO Karine, BAYLE
Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique.

ABSENTS REPRESENTES :

M. MERLO Raymond donne procuration à Mme MARCHAND Charlène.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à M. MARTIN Gilles.
M. CORNU Jérôme donne procuration Mme ROYER Carole.
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.
M. GEORGES Philippe donne procuration à M. FABRE Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022 – DECISION MUNICIPALE N° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 ;
Vu la délibération n° 04/04 du 1^{er} avril 2022 adoptant le Budget 2022 de la Commune ;
Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits ;

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à de nouvelles ouvertures de crédits.

Dans le cadre de la réhabilitation de la 4^{ème} tranche de la RD560 réalisée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, financée par le Département du Var, la commune envisage la réalisation de travaux complémentaires, à savoir la réfection des trottoirs et bordures, la mise en place d'un feu piéton et d'un plateau traversant. Ces travaux se dérouleront avec Gaston de Saporta (entre Super U et le chemin de la Cadole) pour un montant prévisionnel de 120.000 €.

.../...

Par conséquent, M. le Maire propose de prévoir les ouvertures de crédits suivantes :

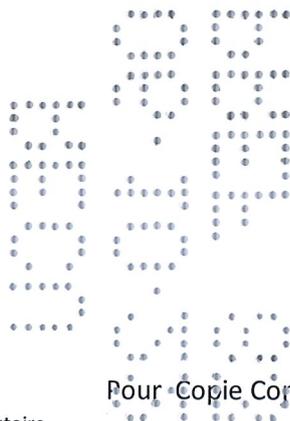
- Compte 2151 D : + 100.000 €
- Compte 2152 D : + 20.000 €
- Compte 1641 R : + 120.000 €

La commune a réalisé dans l'urgence un mur de soutènement le long du parking des fours afin de retenir les terres. La compétence « Aires et parcs de stationnement » étant métropolitaine, les dépenses doivent être prises en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence. La commune ayant financé ces travaux urgents, des ouvertures de crédit sont nécessaires afin d'obtenir le remboursement.

M. le Maire propose les sommes budgétaires suivantes :

- Compte 458117 D : + 5.000 €
- Compte 458217 R : + 5.000 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Pour Copie Conforme

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le: 04/10/2022

Publié ou Notifié

le: 14/10/2022

Le Maire

Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude FABRE